

|  |
| --- |
| **Poste de chef de centre**  **séjour de cohesion du Service national universel** |

|  |
| --- |
| Employeur : Service de la jeunesse, de l’engagement et du sport |
| Localisation géographique : centre d’accueil localisé EN BRETAGNE (précision à venir) |
| Contexte du recrutement : encadrement des séjours de cohésion 2024 Le SNU 2024 permet à des volontaires de 15-17 ans de participer à un séjour de cohésion **pendant les vacances** ou avec leur classe (**classe engagée CLE**). L’encadrement nécessite **une bonne connaissance des spécificités des 15-17 ans**. |
| Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 14 jours consécutifs (encadrement des volontaires, convoyage, préparation-rangement du centre). Les jours de repos compensateur (jusqu’à 4) sont rémunérés et pris à chaque séjour selon le nombre de jours d’encadrement effectivement réalisés.  Des jours de formation/préparation et suivi (de 5 à 17 jours) sont également à prévoir en amont du séjour.  **Il est impératif d’y prendre part**. Les dates seront précisées ultérieurement.   |  |  | | --- | --- | | 1. Préparation puis séjour du **26 février au 9 mars** | 2. Préparation puis séjour CLE du **11 au 23 mars** | | 3. Préparation puis séjour CLE du **25 mars au 6 avril** | 4. Préparation puis séjour du **22 avril au 4 mai** | | 5. Préparation puis séjour CLE du **13 au 25 mai** | 6. Préparation puis séjour CLE du **3 au 14 juin** | | 7. Préparation puis séjour du **17 au 28 juin** | 8. Préparation puis séjour du **3 au 15 juillet** |  Possibilité de candidater pour une seule ou plusieurs sessions. |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : Cheffe ou chef de centre |
|  |
| Conditions particulières d’exercice : Astreinte de nuit, logement sur site (hébergement et pension complète inclus) et Port obligatoire d’une tenue |
| Description du dispositif : Le SNU est un dispositif d’émancipation et de responsabilisation des jeunes volontaires, âgés entre 15 et 17 ans. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :  * Développer la cohésion nationale, en favorisant le sentiment d’appartenance à la nation et l’identification des valeurs de la République, * Promouvoir une culture de l’engagement, en vivant une expérience d’engagement porteuse de sens, * Renforcer la résilience de la nation, en acquérant des compétences qui permettent de réagir en cas de crise   Le SNU s’articule en 2 étapes :   * Un séjour de cohésion de 2 semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l’esprit de défense ; * Une phase d’engagement de courte durée (mission d’intérêt général) ou du longue durée (service civique, intégration d’une réserve, engagement bénévole…). L’enjeu de cette phase réside dans la réalisation d’un parcours construit par chaque jeune lui-même à partir d’une offre accessible notamment sur [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr). |
|  |
| Descriptif de la structure : Le centre peut accueillir de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires chacune.L’encadrement des séjours de cohésion se compose de :  * une équipe de direction : **un chef de centre,** un ou deux adjoints au chef de centre ; * **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) * un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ; * des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ; * des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires). |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) : Le chef de centre administre et anime la vie du centre. Il est responsable du projet de centre, de la discipline (respect du règlement intérieur) et de la logistique. En lien avec les lycées concernés, il accueille les « classes engagées »  C’est le premier interlocuteur des institutions et des différents partenaires pendant toute la phase de cohésion.  Appuyé par son adjoint, conseiller éducatif, et en lien avec le chef de projet départemental, il élabore le projet d’accueil des jeunes volontaires et conçoit l’emploi du temps dans le respect du cadre défini dans le guide des contenus des séjours de cohésion. Il identifie et contacte les différents intervenants, et leur assure une formation initiale sur le projet et la pédagogie. Il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et intégratrice et d’éducation non formelle, privilégiant, chaque fois que possible, l’interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation. Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières (jeunes en situation de décrochage…) et fait mettre en œuvre les dispositifs d’égalité, d’intégration et d’inclusion. Il accompagne le recrutement des cadres spécialisés, cadres de compagnie et tuteurs. Il s’assure de l’organisation des maisonnées et de la disposition des locaux avant l’arrivée sur site des volontaires.  Dans le cadre des « Classes et Lycées engagés », le chef de centre, appuyé par son adjoint, est en relation avec les « référents engagement » des classes des établissements scolaires. Il leur présente le projet pédagogique du centre et il détaille les modalités de mise en œuvre de la coloration liée au projet de la classe engagées (objectifs, activités, intervenants, visites, action engagée envisagée, etc.). Il veille aussi à prendre en compte les spécificités des projets des différentes classes engagées afin de contribuer à leur donner du sens et de la cohérence. Il facilite les contacts avec les partenaires mobilisés sur le territoire. Il est également en lien avec les référents académiques et les chefs de projets départementaux.  Pendant le séjour de cohésion, le chef de centre administre et anime la vie du centre. Il est le garant de la sécurité absolue des volontaires tous mineurs. Il s’assure de la mise en œuvre de l’ensemble des règles liées à l’hygiène, à la sécurité et la prévention des accidents. Il prend les dispositions nécessaires pour que les objectifs pédagogiques du séjour de cohésion soient atteints dans chacune des thématiques des modules collectifs de formation. Il organise le lien avec les familles des volontaires. Il répond aux sollicitations des médias en valorisant la création du SNU et l’action de son centre. Il organise, en lien avec les services de l’Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour. A l’issue du stage de cohésion il participe à l’évaluation, rédige un retour d’expérience avec des propositions d’aménagement. Il accueille les « référents engagement » des établissements scolaires durant les 3 jours de coloration et veille à l’organisation de la participation des enseignants au sein des divers ateliers.  Le chef de centre participe à la conception et à la préparation du projet d’accueil des volontaires. Il participe à l’évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables. Il est appuyé dans ses missions par 1 ou 2 adjoints selon la taille du centre, 2 ou 3 cadres spécialisés et une équipe d’encadrement des volontaires. |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre |
| Connaissances :  * Expérience préalable dans la direction d’une structure d’accueil des mineurs ou d’un établissement scolaire ; * Expérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation ; * Psychologie et sociologie de l’adolescent ; * Sécurité physique et morale des mineurs. * Dispositifs d’aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliers * Identification des risques psycho-sociaux ; * Sécurité physique et morale des mineurs. |
| Compétences :  * Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ; * Aisance relationnelle * Capacité d’écoute et réactivité ; * Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ; * Expérience dans l’accompagnement des jeunes ; * Gestion des conflits. |
| Rémunération et cadre d’emploi : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.Contrat d’engagement éducatif ou CDD sur la base de 137.60€ brut par jour (hors indemnité congé payé). Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l’Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel |

**CANDIDATURE A ENVOYER AU PLUS TÔT A**

|  |
| --- |
| Léa Masset, Coordinatrice régionale à l’adresse : [lea.masset@ac-rennes.fr](mailto:lea.masset@ac-rennes.fr) |